

COMITE D'ACTION SUISSE EN FAVEUR DU CONTRE-PROJET  
SUR LA SURVEILLANCE DES PRIX

Case postale 4027 3001 Berne tél. 031/22 88 54 / PC 30-5503

---

Aux représentants des mass media

---

Berne, le 24 novembre 1982

Mesdames et Messieurs,

Nous vous remettons en annexe un dernier appel lancé par les membres du comité d'action suisse en faveur du contre-projet.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

COMITE D'ACTION SUISSE EN FAVEUR DU  
CONTRE-PROJET SUR LA SURVEILLANCE DES PRIX

G. Genoud  
conseiller  
aux Etats

F. Auer  
conseiller  
national

K. Basler  
conseiller  
national

Annexe mentionnée

Surveillance des prix: non à l'initiative - oui au contre-projet

Lors de la votation populaire du 28 novembre 1982, les citoyennes et les citoyens devront décider s'ils acceptent une surveillance permanente des prix comme le demande l'initiative "tendant à empêcher des abus dans la formation des prix", s'il approuve le contre-projet recommandé par le Conseil fédéral et les Chambres fédérales, qui prévoit une surveillance des prix limitée dans le temps, ne s'exerçant qu'en période de fort renchérissement, ou enfin, s'ils ne veulent rien savoir d'une surveillance des prix.

Nous devons aujourd'hui voeur une attention soutenue à la lutte contre l'inflation, en donnant toutefois la priorité au maintien des places de travail. D'autre part, il faut bien être conscient du fait que le renchérissement actuel est "importé", ce qui signifie qu'il provient des marchandises que nous achetons à l'étranger. Dans de telles circonstances, une surveillance des prix n'aurait absolument aucun effet.

D'une manière générale d'ailleurs, la surveillance des prix est inefficace si elle n'est pas accompagnée d'autres mesures dans le domaine de la monnaie et du crédit.

Ce qui veut dire que la surveillance permanente des prix proposée par l'initiative aurait peu de chance de succès. Elle constitue d'autre part un corps étranger dans notre système d'économie de marché, système auquel nous devons la prospérité que nous connaissons aujourd'hui. Grâce à la concurrence qui joue dans notre pays, le consommateur peut bénéficier de prix très bas. Si l'on regarde ce qui se passe à l'étranger, on constate que ce ne sont pas les pays où l'intervention de l'Etat dans les mécanismes économiques est la plus forte, qui connaissent le taux d'inflation le plus bas. Est-ce que la Suisse doit commettre les mêmes erreurs?

Il en va tout autrement du contre-projet. Il prévoit que l'on n'introduira chez nous une surveillance des prix que lorsque toutes les mesures prises pour lutter contre l'inflation ne suffiront pas. Une surveillance des prix de ce genre doit être limitée dans le temps et supprimée dès l'instant où l'on constate une stabilisation dans l'évolution économique. Le contre-projet soumis aux Chambres fédérales par le Conseil fédéral se base sur les expériences faites en 1973 et en 1978 avec "Monsieur Prix".

Les objectifs visés par le contre-projet sont réalistes: une surveillance des prix limitée dans le temps et introduite conjointement avec d'autres mesures conjoncturelles. Ce contre-projet mérite notre appui alors que l'initiative doit être repoussée.

Non à l'initiative

Oui au contre-projet

COMITE D'ACTION SUISSE EN FAVEUR DU CONTRE-PROJET  
POUR LA SURVEILLANCE DES PRIX

Ulrich Ammann, CN (PRD. BE), Felix Auer CN (PRD. BL) Konrad Basler CN (UDC. ZH), Gian-Franco Cotti, CN (PDC. TI), Gertrude Girard-Montet CN (PRD, VD), Albert Rüttimann, CN (PDC. AG), Guy Genoud, CE (PDC. VS), Franco Matossi CE (UDC. TG)

23.11.82